



AVIS DE COURSE

Date : Dimanche 22 novembre 2015
Nom de la compétition : **Régate d'automne N°7 Noël** Grade : 5C
Lieu : Ouistreham
Autorité Organisatrice : Société des Régates de Caen Ouistreham (**SRCO**)

Régate comptant pour le Championnat et le Challenge de Baie de Seine (CBS)

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016* (RCV),
- les règlements fédéraux,
- les règles OSIRIS Habitables,
- le règlement général du CBS 2015 et les présentes Instructions de course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux disposant :

- de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- d'un certificat OSIRIS Habitables en cours de validité.

La flotte pourra être partagée en trois classes :

- Classe 1 : groupe brut inférieur ou égal à 18,5.
- Classe 2 : groupe brut supérieur à 18,5.
- Classe 3 : bateaux appartenant à la classe L.

(sous réserve que la classe comporte au moins 7 inscrits).

2.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en ligne sur le site de la SRCO (www.srco.fr) où figure le présent avis ainsi que la fiche d'inscription également disponible au club house de la SRCO.

Une permanence sera assurée au club le samedi 21 novembre de 16h à 21h.

Clôture des inscriptions le dimanche 22 novembre à 9h.

2.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- pour chaque membre de l'équipage, la licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat OSIRIS Habitables.

Des licences temporaires d'un jour pourront être délivrées sur présentation d'un certificat médical.

La gratuité du port est offerte par la CCI Caen Normandie une semaine avant et après la régata.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 30 € par bateau.

4. PROGRAMME le dimanche 22 novembre 2015

Confirmation des inscriptions et contrôle des licences : de 8h15 à 9h.

Pleine mer : 7h04 (64)

Briefing : 9h15.

Sas de sortie : 10h15 (fermeture de la porte).

Basse mer : 14h06

Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course : 11h15.

Sas de rentrée : 16h45 (fermeture de la porte).

Pleine mer : 19h28 (71)

Proclamation des résultats : 18h30.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les modifications éventuelles seront affichées au tableau officiel avant le briefing.

6. LES PARCOURS

Le parcours sera de type côtier. Il sera affiché au tableau officiel avant le briefing.

7. CLASSEMENT

7.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y seront soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient de Vent Léger).

7.2 Si plusieurs manches sont courues, les points pour chaque manche seront attribués selon le Système de Points à Minima.

8. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30,
- Michel SCHLOTER : 06 17 27 11 31.